

<b>Date rédaction</b>	06/2021	<b>Lieu</b>	Visioconférence	<b>Version</b>	V1
<b>Rédacteur</b>	APN	<b>Date réunion</b>	02/06/2021		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
		Membres du conseil portuaire			
M. Jean Morin		Président		x	
<b>Représentants du concessionnaire</b>					
Mme Frédérique Boury		Titulaire		x	
M. Olivier Lemaighen		Titulaire		x	
<b>Représentants du conseil municipal de Barneville-Carteret</b>					
M. Gilbert Chodorge		Titulaire		x	
M. Tony Alferez		Suppléant			x
<b>Représentants personnel du concessionnaire</b>					
M. Pierrick Ledard		Titulaire		x	
M. Joël Bardel		Suppléant			
<b>Représentants personnel gestion des ports</b>					
M. Thierry Leteissier		Titulaire		x	
M. Laurent Clergeau		Suppléant		x	
<b>Représentant de l'activité pêche</b>					
M. Arnaud Delalonde		Titulaire			
M. Laurent Blondel		Titulaire			
M. Raymond Davodet		Suppléant			
	Poste vacant	Suppléant			
<b>Représentants de l'activité plaisance</b>					
M. Robert Pot		Titulaire			
M. Didier Goupillot		Titulaire			
M. David Ackers		Titulaire			
M. Jean Pezet		Suppléant			
M. Alain Lechevalier		Suppléant			
M. Marc Bazire		Suppléant			
M. Joël Legallais		Suppléant			
M. Vincent Arnaud		Suppléant		x	
<b>Représentants de l'activité commerce</b>					
M. Hugues Gros		Titulaire		x	
M. Michel Traisnel		Titulaire			
M. Dominique Louzeau		Suppléant			
M. Olivier Normand		Suppléant			x
<b>Autres participants</b>					
M. François Rousseau		Conseiller départemental		x	
M. David Legouet		Maire de Barneville-Carteret		x	
M. Stéphane Gautier		Directeur de la mer, des ports et des aéroports		x	

Le conseil portuaire du port de Barneville-Carteret s'est réuni le 2 juin 2021 en visioconférence, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

Constatant que le quorum est atteint conformément aux dispositions prises par l'Etat concernant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, il aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

## I - COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

**M. Morin** demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## II - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

**M. Leteissier** présente le rapport partiel des différentes activités.

a) Port de pêche :

2020 : 16 navires professionnels recensés

b) Port de commerce : Navires de pêche anglo-normands :

2020 : 109,07 tonnes

c) Passages Manche Iles Express :

2020 : Aucun passage en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Il invite le concessionnaire à faire un bilan.

**M. Lemaigen** présente les données de la plaisance et informe que les chiffres traduisent la baisse de fréquentation en 2020 liée à la crise sanitaire, et aux restrictions d'accès aux îles anglo-normandes.

Locations	2019	2020	Variation 2019/2020
bassin à flot			
à l'année	311	337	+ 8 %
navires visiteurs	675	496	- 27 %
nuitées visiteurs	3 225	2 378	- 26 %
zone d'échouage			
à l'année	76	6+44*	- 34 %
à la saison (1 mois ou +)	21	3**	- 85 %

**M. Morin** souligne la baisse des nuitées visiteurs qui accuse un recul de 26 %.

**M. Ledard** explique que les places à l'année dans le bassin à flot sont passées de 311 à 337, la différence étant liée à l'aménagement du ponton pilô. Concernant la baisse dans la zone d'échouage, celle-ci est due aux travaux entrepris. Il souligne la baisse importante des navires visiteurs, seulement quelques Jersiais sont venus en juillet 2020. Par contre, il a été constaté l'enregistrement d'un plus grand nombre de navires français n'ayant pas l'habitude de venir.

**M. Morin** fait part du souhait des plaisanciers ayant participé au circuit de cabotage organisé en 2020, de revenir à Barneville-Carteret.

## III – COMPTE DE RESULTAT 2020

**M. Leteissier** présente le budget exécuté 2020.

**M. Morin** demande s'il y a des questions sur ce budget exécuté 2020.

**M. Lemaigen** précise qu'en ce qui concerne le bilan 2020, le résultat est moindre que l'année précédente, directement lié aux pertes de recettes commerciales en terme de visiteurs et à l'arrêt de la compagnie Manche Iles Express. Le compte de résultat est de – 8 003 €, mais intègre 100 000 € de provision de dragage.

#### **IV – MODIFICATION TARIFS PORTUAIRES 2021**

**M. Leteissier** informe que la SPL des ports de la Manche propose une modification de tarifs sur les visiteurs saison, le souhait de la SPL est d'offrir des prestations identiques sur tous les ports de la SPL, ces tarifs existants sur les ports de Saint-Vaast-La-Hougue et Portbail.

**M. Morin** demande l'avis sur la modification des tarifs.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

#### **V - POINT SUR LES TRAVAUX**

**M. Leteissier** invite le concessionnaire à présenter les travaux effectués en 2020 et prévus en 2021.

**M. Lemaigen** présente les travaux d'aménagement du port et informe qu'on approche de leur fin, tous les pieux ont été plantés, certains pontons accueillent déjà des navires de plaisance. Une demande de permis de construire pour le bureau du port a été déposé, et présente le projet :



Plan de situation du nouveau bureau du port (surface du bâtiment de 318 m<sup>2</sup>, adapté pour 5 agents, vestiaires aux normes, zone d'accueil de 37m<sup>2</sup>, espace de stockage technique de 32 m<sup>2</sup>, sanitaires pour les plaisanciers (60m<sup>2</sup>), salle de réunion et bureaux (60m<sup>2</sup>), 21 places de stationnement.

ainsi que l'échéancier :

- dépôt de la demande de permis de construire auprès de la commune de Barneville-Carteret le 26 avril 2021, délai de 3 mois (fin septembre) puis démarrage des travaux envisagé en décembre 2021
- délai d'instruction reporté par la commune de Barneville-Carteret à 5 mois à partir du moment où la SPL aura répondu aux demandes complémentaires de la commune (formulées le 27 mai 2021), d'où permis de construire envisageable à partir de fin novembre 2021, travaux ne pourront démarrer qu'en mars 2022 (perte de 3 mois sauf délai d'instruction plus court par la commune)
- chantier de 14 mois (démolition/reconstruction) d'où une mise en service potentielle en mai 2023
- coût prévisionnel de construction : 1 107 000 € TTC

Il précise que le Département de la Manche sera sollicité pour donner son accord quant à la construction de ce bâtiment sur le domaine portuaire départemental suite à l'avis du conseil portuaire.

**M. Legouet** précise que bien qu'une pièce était manquante lors du dépôt du dossier d'instruction, la date de prise en compte est celle du dépôt initial.

**M. Chodorge** informe que cet établissement est de type E.R.P, mais que le travail de concertation avec les pompiers et sur le domaine de l'accessibilité n'a pas commencé. Le cabinet d'architecte en est averti, et il devient obligatoire de mobiliser les services de l'Etat afin de faire avancer ce dossier.

**M. Morin** remercie la mairie afin que ce dossier arrive à son terme.

**M. Morin** demande l'avis des membres du conseil portuaire sur ce projet.

Il est approuvé à l'unanimité.

**M. Leteissier** informe, qu'une concertation a eu lieu avec les associations basées au pôle nautique pour définir une zone d'évolution porte fermée. Celle-ci a été définie avec l'interdiction formelle d'évolution à l'intérieur des pontons. Il est prévu la mise en place d'un panneau rappelant les interdictions.



**M. Legouet** demande si les usagers pratiquant le Paddle peuvent évoluer sur le plan d'eau.

**M. Leteissier** répond que des dérogations ont été délivrées aux associations suivantes :

- pour le club nautique de Barneville-Carteret (CNBC), 20 embarcations maximum seront autorisées à évoluer sur cette zone ;
- pour le club d'avirons de mer de Barneville-Carteret (CAMBC), 10 embarcations maximum seront autorisées à évoluer sur cette zone ;
- pour l'association Tolet Général Doris du Cotentin, 10 embarcations maximum seront autorisées à évoluer sur cette zone.

L'usage du paddle en individuel et en dehors des associations précitées est strictement interdit sur le plan d'eau.

Dans un premier temps, la police portuaire interviendra en terme de prévention et passera ensuite en mode répression, s'il en est besoin.

**M. Legouet** indique qu'il peut y avoir quelques difficultés cet été pour faire respecter cet arrêté.

**M. Morin** préconise de se positionner au niveau de la porte afin d'effectuer des contrôles.

**M. Gautier** souhaite qu'une communication soit prévue dans les campings afin d'informer de cette interdiction.

**M. Arnaud** informe des difficultés qui apparaissent, sachant que des personnes mettent à l'eau hors concession, traversent le plan d'eau afin de rejoindre Barneville plage.

**M. Leteissier** espère que ces utilisateurs se renseigneront préalablement sur la réglementation portuaire.

**M. Arnaud** pense que le plan d'eau sera utilisé à marée basse pour la baignade et les bateaux pneumatiques, et souligne la difficulté de gestion de cet espace.

**M. Leteissier** informe que des permanences durant les week-ends seront tenues pendant la saison, et rappelle que la baignade est interdite dans l'ensemble des ports, l'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, la moyenne se situant entre 400 € et 700 €.

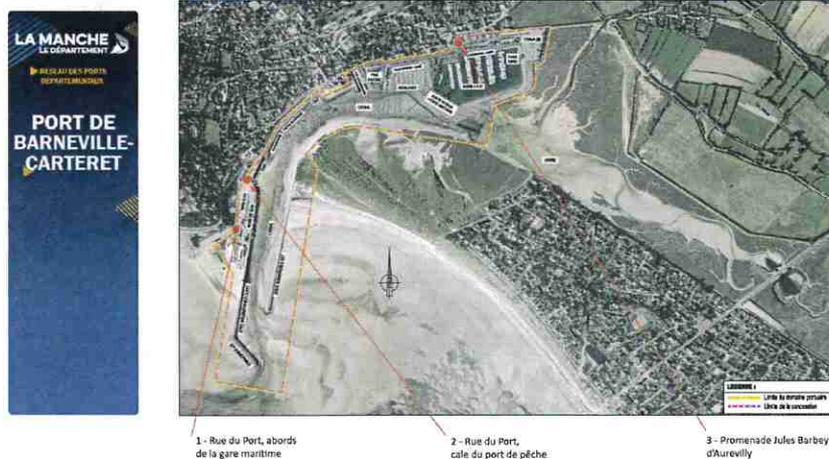
**M. Morin** souhaite que le montant de l'amende apparaisse sur le panneau d'interdiction, il demande que le message soit diffusé rapidement et efficacement.

**M. Legouet** propose que la communication passe par les associations basées.

**M. Leteissier** rappelle que le nombre d'embarcations autorisées par association est limité.

## **VI – PRESENTATION SIGNALÉTIQUE**

**M. Leteissier** présente le projet de signalétique portuaire qui va être mise en place par le Département. Il est prévu d'installer trois totems sur le port de Barneville-Carteret.



1 - Rue du Port, en venant de la plage de la potinière, à l'entrée du quai Valmy



2 - Rue du port, dans le massif de la sortie du parking pêche



3 - Dans le rond-point du carrefour de la rue de la République et de la rue de Paris, sur le terre-plein entre le rond-point et la contre allée

**M. Gros** s'interroge sur la gêne qui pourrait être occasionnée en terme de visibilité, concernant l'implantation d'un totem à la sortie gare maritime.

**M. Gautier** informe que ce sera pris en compte, et que la taille des totems ainsi que leur implantation pourront être revues au cas par cas.

**M. Morin** demande l'avis des membres du conseil portuaire sur ce projet :

Il est approuvé.

## **VII – ACTUALISATION DES PLANS DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DU PORT DE BARNEVILLE-CARTERET**

**M. Leteissier** présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Barneville-Carteret qui a été actualisé par arrêté n° 2020-81 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2020.

L'année 2020 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

<b>DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Quantité 2020</b>	<b>Coût</b>
Déchets ménagers et assimilés Zone plaisance et pêche	déchets de cuisine	90 t	Communauté de communes
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	verres ordinaires	8.6 t	
Fûts et emballages	cartons d'emballage	3,350 t	Communauté de communes
	emballages plastiques		
	cagettes en polystyrène		
	papiers d'emballage		
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	1 t	GDE
	chaînes		
	câbles		
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	0,5 t	Port Déchetterie
	filets de pêche		
	bacs " halle à marée "		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	25 unités	
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	1,977 t	Port Déchetterie
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux		
	filtres à huile		
	filtres à gasoil/essence		
	pinceaux		
	bois de coque de navire		
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides	1 t	Port Déchetterie
	contenants de peinture		
	contenants de produits nettoyants		
	contenants de produits dégraissants		
	contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	piles usagées	10 kg	Corepile
	batteries	3 unités	Déchetterie
<b>DECHETS D'EXPLOITATION LIQUIDES</b>			
Huiles et combustibles liquides usagés	huiles de vidange	4 600 litres	Ecohuile
	jus de cale	0	
Eaux vannes	eaux noires		

## **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

**M. Lemaigen** informe qu'il n'a pas été renouvelé aux professionnels de la plaisance, d'autorisations d'occupations temporaires concernant la gestion des terre-pleins.

Il y a des demandes de loueurs de bateaux pour bénéficier de places dans le port de Carteret, la proposition est de 2 places par loueur dans la limite de 3 loueurs, afin de faire en sorte de ne pas privatiser le port. Elles seront louées au même tarif qu'aux plaisanciers, et un emplacement pour le permis mer.

**M. Chodorge** émet des réserves, car les professionnels du nautisme peuvent utiliser ces places pour vendre des navires et non pour les louer.

**M. Morin** indique qu'il faut être clair, une vente ne signifiant pas que le navire reste au port, car cela reviendrait à détourner les attributions de places dans le port.

**M. Chodorge** souligne que cela pourrait être un moyen de vendre des bateaux pour des places qui n'existent pas.

**M. Lemaignan** précise qu'il peut y avoir un cadre de réglementation et une AOT à durée limitée.

**M. Chodorge** souhaite que les contrats soient davantage cadrés.

**M. Morin** assure de la vigilance sur ce sujet.

**M. Lemaignan** informe de la mise en place de cartes d'accès au niveau du port pour accéder aux sanitaires, à la zone technique et à différents services qui seraient également valables pour les ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Portbail. Concernant le passeport escales, des nuitées gratuites sont possibles avec ce dispositif.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et souhaite un bel été à tous, et lève la séance.

**M. Legouet** remercie de cette belle réalisation au nom de tous les habitants.

**Saint-Lô, le 2 juillet 2021**

**Le président du conseil portuaire,**

**Jean Morin** 